

Convention de Paiement en plusieurs fois (2X, 3X ou 4X)

1. Le Paiement en plusieurs fois est une facilité de paiement qui vous (« Vous ») est accordée par Corsair S.A.S. (« Corsair » ou « nous ») en vertu de la présente Convention (« la Convention »), qui régit spécifiquement votre utilisation du Paiement en plusieurs fois, et des Conditions générales de vente et de transport de Corsair S.A.S.
2. Le « Paiement en plusieurs fois » est une facilité de paiement vous permettant de payer, sans frais (0%TAEG), en deux, trois ou quatre échéances maximums, les achats éligibles que vous avez effectués sur le site de Corsair « flycorsair.com ».

Un paiement initial est effectué au moment de l'achat et est suivi d'un étalement des échéances jusqu'à 89 jours à compter de la date d'adhésion à la Convention. Le nombre d'échéances de paiement proposé lors de l'achat dépendra de la date de votre vol, la réservation devant être totalement réglée sept (7) jours avant le début du voyage.

3. En vertu de l'article L. 312-4 du code de la consommation, le « Paiement en plusieurs fois » n'est pas réglementé par le chapitre 2 « Crédit à la consommation » du code de la consommation dès lors qu'il est consenti sans frais pour une durée n'excédant pas 90 jours. En conséquence, vous reconnaissez et acceptez que le « Paiement en plusieurs fois » proposé par Corsair ne relève pas du régime français du crédit à la consommation.
4. Le « Paiement en plusieurs fois » est une modalité de paiement proposée, sous réserve de disponibilité, aux personnes physiques de 18 ans et plus, disposant d'une carte bancaire valide (Carte Bleue, Visa, Amex, Mastercard) liée à un compte approvisionné, ceci pour la durée des remboursements à effectuer dans le cadre du « Paiement en plusieurs fois ». Le Paiement en plusieurs fois est disponible uniquement pour les réservations en euros (€).

La Présente Convention est disponible sur le site de Corsair à tout moment.

5. Synthèse du « Paiement en plusieurs fois »

Montant de la facilité de paiement (montant total de la transaction réalisé sur le site flycorsair.com)	X€
Calendrier de remboursement (jusqu'à 4 échéances à régler dans un délai de 89 jours maximum, et en tout état de cause, un paiement intégral 7 jours avant le premier vol faisant l'objet de la transaction)	1 ^{ère} échéance : X€ à la date d'achat 2 ^{ème} échéance : X€ due le ____ 3 ^{ème} échéance: X€ due le ____ 4 ^{ème} échéance: X€ due le ____
TAEG (taux annuel effectif global)	0%
Frais de défaut de paiement	Toute échéance non réglée dans un délai de 7 jours à compter de sa date d'exigibilité entrainera la résiliation du contrat de transport sans remboursement des échéances déjà réglées.
Règlement anticipé	Vous pouvez rembourser votre prêt en totalité ou en partie à tout moment pendant la période

	de remboursement. Il n'y a pas de frais de règlement anticipé.
Mode de remboursement	Le paiement s'effectue avec une carte bancaire valide enregistrée auprès de notre prestataire de paiement Monext.

6. Lors de votre parcours d'achat sur le site « flycorsair.com », et si votre achat est éligible, Vous pouvez choisir le mode de règlement « Paiement en plusieurs fois » et sélectionner en cliquant sur le bouton du nombre d'échéances souhaité parmi les échéances proposées, étant rappelé que toutes les réservations ne sont pas éligibles au Paiement en plusieurs fois et que le nombre d'échéances proposé sera automatiquement ajusté de sorte à permettre un règlement total de la réservation sept (7) jours avant le début du voyage

En cliquant sur l'une des options de la section « Paiement en plusieurs fois », Vous êtes redirigé vers la page de Paiement en plusieurs fois de Corsair.

Vous pourrez ensuite consulter toutes les informations pertinentes relatives au Paiement en plusieurs fois et confirmer que vous souhaitez continuer en cliquant sur le bouton « Procéder au règlement ».

Votre adhésion à la Convention est confirmée en cochant la case « J'accepte les termes de la Convention de Paiement en plusieurs fois et l'enregistrement de mes données de paiement pour les prochains prélèvements » liée à la prise de connaissance des Conditions générales de vente et de transport de Corsair, et à l'acceptation de la Convention. L'acceptation de la Présente Convention vaut convention entre les Parties au sens de l'article 1103 du Code civil.

En acceptant les termes de la Convention, Vous acceptez expressément que l'exécution de celle-ci démarre immédiatement après Votre acceptation.

Vous êtes tenu de rembourser le Montant de la facilité de paiement conformément au calendrier de remboursement prévu et accepté lors de la transaction.

Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la conclusion de la Convention.

Dans la mesure où le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux contrats à distance portant sur les services de transport de passagers conformément à l'article L221-2 du code de la consommation et à l'article 20 des Conditions Générales de Vente et de Transport Corsair, Vous ne pourrez pas exercer votre droit de rétractation sur la réservation de votre billet mais exclusivement sur la Convention du paiement en plusieurs fois.

Par conséquent, si Vous exercez votre droit de rétractation, Vous devrez impérativement régulariser le paiement de votre billet immédiatement. A défaut de règlement du montant restant dû de votre réservation, celle-ci sera résiliée automatiquement. Les échéances

déjà réglées resteront dues à Corsair et il ne sera procédé à aucun remboursement. Dans cette hypothèse, aucune somme ne pourra être réclamée au titre des taxes aéroportuaires

7. Chaque remboursement est automatiquement débité de la carte bancaire dont vous avez accepté l'enregistrement auprès de notre prestataire de paiement Monext à la date d'échéance de chaque paiement. Nous vous enverrons un rappel la veille de chaque échéance.

Vous pouvez également rembourser, sans frais et de façon anticipée, le solde restant dû à tout moment. Pour cela, veuillez cliquer sur le lien « statut de vos mensualités » dans les courriers électroniques que Corsair vous adresse en lien avec le paiement en plusieurs fois.

Si Corsair essaie de débiter Votre carte de crédit pour le remboursement d'une échéance et échoue, nous vous enverrons un courrier électronique contenant un lien permettant la régularisation du paiement de l'échéance due tous les jours jusqu'à régularisation du paiement, et dans un maximum de sept (7) jours.

En cas de changement ou d'expiration de la carte de crédit affectée au remboursement au cours du prêt, il vous sera possible de modifier la carte de crédit affectée au remboursement en cliquant sur le lien « statut de vos mensualités » dans les courriers électroniques que Corsair vous adresse en lien avec le paiement en plusieurs fois.

8. Un manquement aux remboursements d'une échéance dans un délai supérieur à sept (7) jours calendaires entraînera une résiliation automatique de la présente Convention et du contrat de transport conclu avec Corsair. Les échéances déjà réglées resteront dues à Corsair et il ne sera procédé à aucun remboursement. Dans cette hypothèse, aucune somme ne pourra être réclamée au titre des taxes aéroportuaires.
9. Si Vous procédez à une modification de vos billets et que des frais de modification ou de réajustement tarifaire venaient à s'appliquer, ces frais seront immédiatement exigibles. Ils ne pourront être intégrés à l'échéancier déjà en vigueur. En cas de modification pour un tarif inférieur, la différence tarifaire ne Vous sera pas remboursée conformément à l'article 1.2.3 des Conditions générales de vente et de transport de Corsair.

En cas de modification de la date de départ, et seulement si la nouvelle date de départ ne permet pas un règlement des échéances au plus tard sept (7) jours avant le départ, Corsair annulera les échéances restantes et prélèvera immédiatement les sommes restantes dues sur la carte bancaire ayant servi à l'achat de sorte à garantir le paiement intégral de la réservation avant le départ.

10. Si Vous procédez à l'annulation de votre achat sur le site de Corsair flycorsair.com, et ce en application des Conditions générales de vente et de transport de Corsair, nous vous rembourserons selon les conditions tarifaires de vos billets. Si les conditions tarifaires de votre billet ne permettent pas un remboursement, ou si les échéances déjà réglées ne

couvrent pas les frais d'annulation de votre billets, Corsair débitera le montant restant dû sur votre carte de crédit.

11. Si Vous payez plus que ce que Vous nous devez, nous vous rembourserons sur votre carte de crédit. De même, si Corsair effectue un remboursement sur Votre carte de crédit et qu'il s'avère ultérieurement que vous n'aviez pas le droit à ce remboursement, Corsair se réserve le droit de récupérer ce remboursement en débitant Votre carte de crédit.
12. Nous ne pouvons pas être tenus responsables si Vous ne pouvez pas accéder à l'option de facilité de paiement ou si nous ne pouvons pas appliquer l'une de nos obligations en vertu des présentes conditions générales, en application de la loi ou de la réglementation en vigueur, en cas de circonstances anormales et imprévisibles échappant à notre contrôle raisonnable, dont les effets auraient été inévitables malgré tous nos efforts.
13. Toute notification transmise en application de la Présente Convention, sera envoyée à l'adresse électronique indiquée lors de votre achat sur le site de Flycorsair.com
14. La Présente Convention de Paiement en plusieurs fois est soumise au droit français.

En cas de différend concernant l'interprétation ou l'exécution ou les suites de la Convention, les Parties s'engagent à faire tous leurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

A défaut de règlement amiable dans un délai de huit (8) jours, le différend sera soumis au Tribunal compétent.